

DOCUMENT DE CADRAGE

PASS – FSMPM

Le document complet des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) des étudiants en PASS et en L.AS, approuvé par les CFVU des 10 et 21 septembre 2020, est disponible sur le site de l'UFR SMPM depuis le 29/09/20 par le lien suivant :

https://smpm.univ-amu.fr/files/ressources_docs/PASS-LAS-document-cadrage-modalites-controle-connaissances-2020-2021.pdf

Vous trouverez ci-dessous les extraits concernant uniquement les étudiants de PASS :

Présentation du PASS

PASS : Le contenu de l'enseignement, au sein du Campus Santé Timone, est ciblé sur les thématiques de la Santé. L'accès à ce parcours se fait par Parcoursup et l'étudiant doit choisir en sous vœux l'option de mineure licence (hors Santé) qui lui permettra de poursuivre en licence s'il n'est pas admis dans une filière de santé sous conditions de validation de l'année et de capacité d'accueil.

Il ne peut candidater qu'une fois aux études de santé par le PASS.

Les 15 mineures licences proposées dans Parcoursup dans le PASS sont :

PASS / MINEURES LICENCES
Physique Chimie
Eco gestion
Droit
Sciences de la Vie / Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
Anglais
Espagnol
Allemand
Italien
Lettres
Histoire
Sciences de l'Education
Anthropologie
Philosophie
Sociologie
Psychologie

La mineure représente 10 ECTS (entre 80 et 100h d'enseignement) enseignés à distance.

Le programme des enseignements de la mineure Licence (PASS) est fixé par les UFR compétentes.

Principes de validation des enseignements crédités

Les unités d'enseignement peuvent être acquises selon deux modalités :

- par CAPITALISATION : lorsque l'UE est validée selon les critères définis ci-dessous pour chaque diplôme, les crédits associés sont définitivement obtenus ;
- par COMPENSATION : lorsque la note obtenue à l'UE ne permet pas la capitalisation, l'UE peut toutefois être compensée par les notes obtenues à d'autres unités d'enseignement du même semestre ou de la même année (cf. précisions *infra*). L'UE déficiente est alors déclarée acquise par compensation.

Les modalités de contrôle des connaissances propres à chaque formation sont exposées en détail dans le niveau 3 : il appartient à chaque étudiant d'en prendre connaissance et de s'y reporter précisément. Les semestres sont construits pédagogiquement de manière à donner à l'étudiant la possibilité d'élaborer progressivement son projet de formation.

Programme du PASS

P.A.S.S 2020-2021 (1^{er} semestre)

Responsable d'Enseignement	Unité d'Enseignement – Tronc Commun	Volume Horaire global	ECTS
Pr. R. GUIEU Pr. T. TERME	UE1 : Atome-Biomolécules-Génome-Bioénergétique-Métabolisme	56 Heures	7
Pr. F. CASTINETTI	UE 2: Physiologie (NB en 2 ^{ème} partie de semestre après enseignements de bioénergétique de l'UE1)	16 heures	2
Pr M. GUYE Pr. H. KOVACIC	UE 3 : Organisation des appareils et systèmes : Aspects fonctionnels et méthodes d'étude	56 Heures	7
Pr. R. GIORGI Dr. F. DEVRED	UE 4 : Evaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé	24 Heures	3
Pr. P. CHAMPSAUR	UE 5 : Anatomie	32 heures	4
	UE 6 A : Mineures Licences (dématérialisée)	48 Heures	6
	UE 7 : Anglais	8 Heures	1
Total			30

P.A.S.S 2020-2021 (2^{ème} semestre)

Responsable d'Enseignement	Unités d'Enseignement spécifiques	Volume Horaire Global	ECTS
Pr. B. GUILLET Pr. N. SIMON	UE 8 : Médicaments et Santé	24 heures	3
Pr P. ROLL Pr J.P BORG	UE 9 : La cellule et les tissus	56 Heures	7
Pr. LE COZ/Pr. A. FAVEL	UE 10 : Sciences Humaines et Sociales Connaissances des Métiers de la santé (8h en début de programme avant fin du choix de filière)	64 heures	8
	UE 6 B : Mineures Licences (dématérialisée)	32 heures	4
Pr. T. LE CORROLLER	UE Spécifique 11 : Anatomie du petit bassin chez la femme, Anatomie et histologie de l'appareil reproducteur et du sein – Organogenèse, Tératogenèse, Unité foeto-placentaire, Masso-Kinésithérapie	28 Heures	4
Dr. J GAUBERT Pr. N.PIRRO	UE Spécifique 12 : Anatomie tête et cou, croissance et développement morpho facial	28 Heures	4
Pr. T. TERME	UE Spécifique 13 : Les médicaments et autres produits de santé	28 heures	4
Pr. T. TERME	UE Spécifique 14 : Bases chimiques du médicament	28 heures	4
	Préparation aux épreuves orales/ dématérialisée	4 heures (après résultats 1er groupe d'épreuves)	0
Total			30+8

Nota bene : les 10 ECTS de la mineure licence sont intégrés totalement dans la maquette PASS.

Le programme de PASS est donc composé **d'une majeure santé** regroupant 8 UE du tronc commun et 4 UE spécifiques et **d'une mineure licence** parmi les 15 proposées par AMU.

- Le programme des filières **médecine et masso-kinésithérapie** est composé des 8 UE du tronc commun et des UE spécifiques 11 et 12.
- Le programme de la filière **pharmacie** est composé des 8 UE du tronc commun et des UE spécifiques 13 et 14.
- Le programme de la filière **maïeutique** est composé des 8 UE du tronc commun et des UE spécifiques 11 et 13.
- Le programme de la filière **odontologie** est composé des 8 UE du tronc commun et des UE spécifiques 12 et 13.

Les enseignements et les épreuves sont organisés pour permettre aux étudiants de candidater dans les 5 filières.

Validation du semestre et de l'année :

Les UE du PASS et l'UE de la mineure licence se compensent entre elles au sein d'un même semestre : lorsque la note à l'UE est inférieure à 10/20 mais que l'étudiant a obtenu la moyenne au semestre, l'UE est alors validée par compensation.

Le semestre est validé à la condition de l'obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 sur l'ensemble des UE du semestre.

Les coefficients applicables sont égaux au nombre d'ECTS de chaque UE pour les filières Médecine, Odontologie, Maïeutique et Masso-Kinésithérapie. Des coefficients spécifiques sont applicables pour la filière Pharmacie.

Le semestre est alors capitalisé et donne lieu à l'attribution des 30 crédits correspondants.

Si le semestre n'est pas capitalisé, celui-ci peut être compensé par l'autre semestre de même niveau et du même parcours de formation.

L'année est validée dès lors que la moyenne des deux semestres qui la composent est supérieure ou égale à 10/20 (que les deux semestres soient capitalisés, ou que l'un d'entre eux soit compensé).

Seul un semestre précédemment capitalisé participe à la compensation, qui intervient à l'issue soit du semestre impair soit du semestre pair.

Si deux semestres se compensent au sein d'une même année, les 60 crédits annuels sont considérés comme acquis.

En cas de non validation de l'année, l'étudiant est autorisé à passer les épreuves de la 2^{ème} session. Il repasse les UE dans lesquelles sa note a été <10/20.

Coefficients PASS	ECTS	Coefficients MMOK	Coefficients PHARMACIE
UE1 : Atome-Biomolécules-Génome-Bioénergétique-Métabolisme	7	7	9
UE 2: Physiologie (NB en 2 ^{ème} partie de semestre après enseignements de bioénergétique de l'UE1)	2	2	2
UE 3 : Organisation des appareils et systèmes : Aspects fonctionnels et méthodes d'étude	7	7	6
UE 4 : Evaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé	3	3	4
UE 5 : Anatomie	4	4	2
UE 6 A : Mineures Licences	6	6	6
UE 7 : Anglais	1	1	1
Total S1	30	30	30
UE 8 : Médicaments et Santé	3	3	5
UE 9 : La cellule et les tissus	7	7	6
UE 10 : Sciences Humaines et Sociales Connaissances des Métiers de la santé (8h en début de programme avant fin du choix de filière)	8	8	7
UE 6 B : Mineures Licences	4	4	4
UE Spécifique 11 : Anatomie du petit bassin chez la femme, Anatomie et histologie de l'appareil reproducteur et du sein – Organogenèse, Tératogenèse, Unité foeto-placentaire, Masso-Kinésithérapie	4	4	0
UE Spécifique 12 : Anatomie tête et cou, croissance et développement morpho facial	4	4	0
UE Spécifique 13 : Les médicaments et autres produits de santé	4	4	4
UE Spécifique 14 : Bases chimiques du médicament	4	4	4
Total S2	30 + 8	30	30

MCC du PASS

MCC PASS Majeure Santé :

- Épreuve en présentiel sur le campus santé Timone à la fin du S1 et à la fin du S2
- Examen sous forme de QCM

MCC PASS Mineures Licences :

- Épreuve en présentiel sur le campus santé Timone à la fin du S1 et à la fin du S2
- Examen sous forme de contrôle terminal épreuve écrite

Calendrier de l'année 2020-2021

Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE		SEMESTRE IMPAIR				SEMESTRE PAIR				2 ^e session (si concerné)
	Période d'inscriptions IA WEB /Dématérialisées	Date de rentrée	Période d'enseignement		Examens		Période d'enseignement		Examens		
		SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°
PASS	Du 08/07/2020 à 14h00 au 24 /07/2020 à 12h00	38	14 sept.-20	20 nov.-20	Epreuves Ecrites : PASS/Mineures licences du 7 au 11 décembre 2020		5 janv.-21	02 avr.-21	Epreuves écrites : PASS/ Mineures Licences /Mineures Santé LAS du 19 au 23 avril-21 Epreuves orales : PASS : du 25 mai au 4 juin-21 LAS : du 22 juin au 30 juin-21		du 5 juillet au 23 juillet 2021

Accès sélectif dans les études de santé par les voies PASS et L.AS

Tout candidat peut présenter deux fois sa candidature, dont une seule fois par le PASS, pour une admission dans les formations de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie (MMOPK) sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature (arrêté du 4 novembre 2019) – cette dernière condition ne s'appliquant pas aux candidats ayant déjà validé 180 ECTS.

Dans l'année de transition 2020-2021, la répartition des places d'accès en filières santé est la suivante (Hors places réservées aux redoublants PACES décrits ci-dessus) :

- 70% des places pour les étudiants PASS
- 30% pour les autres étudiants
 - o Etudiants des différentes filières L.AS en L1
 - o Etudiants des différentes filières L.AS en L2 et L3
 - o Etudiants venant des passerelles (au moins 5% du total)
 - o Etudiants étrangers (moins de 5% du total)
 - o Etudiants venant des filières paramédicales (moins de 5% du total)

Cette répartition s'applique aux différentes filières MMOPK.

Procédure en vue de l'entrée en 2^{ème} année des études de santé :

L'inscription en PASS valant candidature comptant pour 1 chance sera considérée comme définitive à partir du 16/10/2020.

Les choix de filières sont organisés par l'UFR SMPM durant le Semestre 2. Chaque étudiant peut choisir au moins 2 filières MMOPK sur les 5 disponibles et les choix réalisés doivent être priorités.

Pré-requis : Validation de l'année PASS (ensemble des UE de la majeure santé + UE mineure licence) à la première session (pas de rattrapage) soit une moyenne générale $\geq 10/20$ avec compensation des UE de l'année.

Pour le semestre pair, les notes de mineure licence seront données au plus tard le 3 mai 2021 par les différentes composantes pour un affichage des listes le 10 mai pour démarrage des oraux le 25 mai.

Un classement des étudiants est réalisé sur la base des notes de PASS coefficientées de la majeure santé uniquement.

Le jury se réunit pour examiner les résultats obtenus par les candidats au premier groupe d'épreuves.

Les candidats ayant obtenu des résultats supérieurs à des seuils définis par le jury sont admis dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de kinésithérapie ou de maïeutique sans avoir à se présenter aux épreuves du second groupe (« grands admis ») sous réserve d'avoir validé leur année de PASS à la première session.

Le pourcentage de ces « grands admis » représentera au plus 50 % du nombre de places offertes pour chaque groupe de parcours et pour chacune des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie de kinésithérapie ou de maïeutique.

Les candidats inscrits sur cette liste confirment, au plus tard huit jours après la publication des résultats, par tout moyen, y compris dématérialisé, permettant d'attester de la date de son dépôt, l'acceptation de leur admission, en précisant, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie de kinésithérapie ou de maïeutique définitivement choisie, sous peine de perdre le bénéfice de cette admission et de ne pouvoir se présenter au second groupe d'épreuves pour la formation à laquelle ils avaient été admis directement. Cet accord vaut renoncement à se présenter aux épreuves du second groupe.

Les étudiants ayant obtenu des résultats inférieurs au seuil minimal défini pour être « grands admis » mais supérieurs à un seuil minimal défini par le jury doivent se présenter aux épreuves du second groupe sous réserve d'avoir validé leur PASS à la première session.

Les épreuves du second groupe sont constituées d'épreuves orales (2 épreuves au minimum, durée totale de 20 minutes au minimum) selon l'arrêté du 4 novembre 2019.

A l'issue du second groupe d'épreuves, le jury établit, par ordre de mérite pour chaque groupe de parcours de formation antérieur, dans la limite des capacités d'accueil fixées par l'université, la liste des candidats admis pour chaque formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de kinésithérapie et de maïeutique.

Les modalités de prise en compte du premier et du second groupe d'épreuves pour l'établissement de cette liste sont précisées par les universités ou les structures de formation en maïeutique dans le cadre de l'établissement de leurs modalités de contrôle des connaissances.

La note des épreuves du premier groupe sera affectée d'un coefficient 7 et la note des épreuves du second groupe d'un coefficient 3.

Les candidats inscrits sur cette liste confirment, au plus tard quinze jours après la publication des résultats, par tout moyen, y compris dématérialisé, permettant d'attester de la date de son dépôt, leur acceptation d'admission, sous peine d'en perdre le bénéfice. Ce choix est définitif.

Réorientation

L'année de PASS ne peut pas se redoubler.

Pour les étudiants n'ayant pas accédé aux études de santé, une réorientation vers la filière L.AS (Licence avec Accès Santé) est possible pour avoir une 2ème chance d'accès en santé.

Cette réorientation peut se faire :

- **en L.AS 2 de la mineure suivie dans le PASS** à condition d'avoir validé l'année de PASS (moyenne annuelle $\geq 10/20$ à la 1ère ou à la 2ème session de rattrapage) et d'avoir validé l'UE mineure licence (note $\geq 10/20$ à la 1^{ère} session ou à la 2ème session de rattrapage) et sous réserve des capacités d'accueil de la licence en L2.

- **en L.AS 1** si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, par une candidature Parcoursup.

-